

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 3154/2007-298 (corr. M. A. Lopez)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.235/s.430
Annexe : 1 dossier

Madame,
Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Glacière, 22 – ancien complexe industriel Louis Sanders.
Rénovation de la maison du directeur située en intérieur d’îlot.

En réponse à votre lettre du 13 février 2008, en référence, reçue le 25 février, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mars 2008, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Intégré dans l’ancien complexe industriel Louis Sanders, qui figure à l’inventaire du patrimoine immobilier de Saint-Gilles, le bâtiment concerné par la demande est l’ancienne maison du directeur. Située en intérieur d’îlot, elle est accessible depuis le passage cocher intégré dans le n°24 de la rue de la Glacière ainsi que depuis l’avenue Brugmann (n°s 27-37).

Le bâtiment a été construit en 1904 dans un style néo-renaissance flamande, marqué par le jeu des matériaux (élévation en briques rouges, soubassement en grès), des baies à croisée, des encadrements de pierre blanche, des montants harpés, un pignons à gradins, des ancras en fleur de lys, un millésime, etc. Le bâtiment, constitué de deux corps, sépare deux cours ; le corps de gauche intègre le passage cocher. La façade principale du corps de droite est orientée vers la seconde cour.

Projet

La demande vise la rénovation de la maison du directeur ainsi que la régularisation d’une annexe contre sa façade arrière et le passage-cocher.

Le rez-de-chaussée de la maison du directeur serait affecté à de nouveaux espaces de réception et de réunion alors que l’annexe accueillerait une nouvelle cuisine et une salle à manger (au rez-de-chaussée) pour desservir les bureaux.

A l’exception de la façade arrière de l’ancienne maison du directeur, qui serait ouverte pour donner accès à une terrasse au rez-de-chaussée et dont la maçonnerie recevrait un nouvel enduit, les autres façades ne sont pas modifiées.

La CRMS préconise que le nouvel enduit soit un enduit traditionnel à la chaux assurant le bon comportement de la maçonnerie.

Un point important du projet consiste en l'installation de techniques de conditionnement d'air dont les gaines et les bouches de ventilation et d'extraction passeraient partiellement le long de la façade arrière. Ces installations techniques seraient "camouflées" par une structure légère (voile ajouré en inox tissé). La CRMS attire l'attention de la Commune sur l'intérêt particulier de cette construction en intérieur d'îlot dont il convient de conserver les caractéristiques.

Elle demande, dans ce cadre, de renoncer à la structure en inox proposée pour dissimuler les gaines techniques et de réfléchir à une solution plus discrète dont l'impact visuel sera limité et moins contrastant avec l'architecture existante.

Concernant les châssis, la Commission ***préconise la restauration des châssis à petits bois qui appartiennent au vocabulaire de ce type d'architecture.***

Enfin, les plans mentionnent d'importantes modifications intérieures dans la maison du directeur. La Commission, qui regrette que ces espaces ne soient pas davantage documentés dans le dossier, ***préconise le maintien des dispositions actuelles du rez-de-chaussée (murs de séparation, cheminées, etc.) qui témoignent encore de l'origine du bâtiment.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.